

**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Le 28 janvier 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 11 janvier 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 29      Nbre de membres présents (quorum): 23      Nbre de voix délibératives : 130  
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0



Etaient présents :  
**COM. URBAINE DE LYON** : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT  
**ALBIGNY** : Michel BALAIS, Claire BELLE,  
**COLLONGES** : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE  
**CURIS** : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN  
**LISSIEU** : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON  
**SAINT-CYR** : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,  
**SAINT-GERMAIN** : Jean Michel CARON

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :**  
**CHASSELAY** : Jean-Marc NOTTIN,  
**COUZON** : Gérard DARDET, Christian DELOMBE  
**LIMONEST** : Denis VERKIN, Eric MAZOYER  
**POLEYMIEUX** : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL  
**SAINT-DIDIER** : Bernard COQUET, Gérard KECK  
**SAINT-ROMAIN** : Romuald DELABIE, Marc GOHLKE

Ont donné pouvoir : Marc GRIVEL à Bernard BOURBONNAIS, Corinne CARDONA à Max VINCENT

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Denis VERKIN

**Autorisation d'engagement de dépenses avant l'adoption du budget primitif 2016**

L'article 1612-1 du code général des collectivités territoriale permet au Président, sur autorisation du conseil syndical jusqu'à l'adoption du budget primitif d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le budget primitif 2016 sera voté dans les deux mois qui suivent la présentation du DOB. Dans l'attente il est nécessaire que le Syndicat Mixte des Monts d'Or puisse assurer les investissements nécessaires pour assurer la continuité et l'efficacité du service.

Vu l'article L1621-1 du code Général des Collectivités Territoriale,

Vu le budget du Syndicat Mixte des Monts d'Or 2015

Considérant que l'ensemble des dépenses proposées n'atteint pas le quart du montant des crédits d'investissement inscrits au budget 2015 :

Compte		Autorisation d'ouverture de crédits avant adoption du BP2016
2051/20	Concessions et droits similaires	6225
2111/21	Acquisitions foncières	27 946
2128/21	Autres agencement	2500
2135/21	Installations générales, agencement, aménagement des constructions	6750
2145/21	Installations générales, agencements sur sol d'autrui	1440
2158/21	Matériel outillage	2750
21728/21	Immobilisation reçues autres agencements	15 004
2182/21	Matériel transport	31 250
2183/21	Matériel de bureau informatique	625

Le conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite des crédits ci-dessous avant l'adoption du budget 2016.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme*

**Le Président**  
Max VINCENT

